



Voter en France de 1815 à 1870

une difficile conquête du droit de vote

🎯 À LA FIN DE CETTE FICHE, TU SAURAS...

- ✓ Tu sauras expliquer la différence entre suffrage censitaire et suffrage universel masculin.
- ✓ Tu sauras raconter en 3 étapes la conquête du droit de vote de 1815 à 1870.
- ✓ Tu sauras expliquer pourquoi le suffrage universel masculin n'a pas suffi à garantir des élections libres sous le Second Empire.

TON PARCOURS DE RÉVISION — coche chaque partie une fois révisée !

- | | |
|--|---|
| ☐ 1 · Les mots à connaître | ☐ 9 · Tips pour t'en souvenir |
| ☐ 2 · Les idées clés | ☐ 10 · La carte mentale |
| ☐ 3 · Les repères | ☐ 11 · Trouve l'erreur |
| ☐ 4 · Les acteurs à connaître | ☐ 12 · Exercices type Brevet |
| ☐ 5 · Méthode A | ☐ 13 · QCM chrono (5 min) |
| ☐ 6 · Méthode B | ☐ 14 · Ta carte « 30 secondes » |
| ☐ 7 · Exemple type Brevet | ☐ ✕ Corrections (pour les parents) |
| ☐ 8 · Les pièges à éviter | |

👤 LE COIN DES PARENTS — pas besoin de connaître le cours, tout est justifié.

- Ce chapitre montre que le droit de vote n'a rien d'automatique : il s'est construit par étapes, parfois avec des reculs.
- Demandez-lui de raconter la conquête du droit de vote en 3 étapes datées (Restauration/monarchie de Juillet, 1848, Second Empire).
- Corrigez le QCM ensemble avec les pages détachables. Moins de 8 bonnes réponses sur 10 : refaites la fiche dans 3 jours.

1 Les mots à connaître *surligne ceux que tu confonds !*

Suffrage censitaire — un système où seuls les hommes payant un impôt minimum (le cens) ont le droit de voter.

Cens électoral — le montant minimum d'impôt à payer pour avoir le droit de voter sous un suffrage censitaire.

Suffrage universel masculin — un système où tous les hommes majeurs ont le droit de voter, quelle que soit leur richesse.

Restauration — la période (1815-1830) où la monarchie revient en France après l'Empire napoléonien, avec un suffrage censitaire.

Monarchie de Juillet — la période (1830-1848) où règne le roi Louis-Philippe, avec un suffrage censitaire élargi mais maintenu.

Deuxième République — le régime né de la révolution de 1848, qui instaure le suffrage universel masculin.

Plébiscite — un vote par lequel le pouvoir demande au peuple d'approuver une décision déjà prise, comme un coup d'État ou un changement de régime.

Candidature officielle — sous le Second Empire, un candidat soutenu publiquement par le pouvoir et les préfets, avantagé face aux autres candidats.

Second Empire — le régime (1852-1870) dirigé par Napoléon III, qui garde le suffrage universel masculin tout en l'encadrant fortement.

2 Les idées clés *chacun avec son exemple*

- 1 Sous la Restauration et la monarchie de Juillet, seuls les hommes payant un impôt minimum peuvent voter.**
exemple → sous la Restauration, il fallait payer 300 francs d'impôt et avoir 30 ans pour voter.
- 2 Le suffrage censitaire réserve le vote à une toute petite minorité de la population.**
exemple → environ 110 000 électeurs sous la Restauration, sur des millions d'habitants.
- 3 La loi de 1831 abaisse le cens électoral mais ne remet pas en cause le principe du suffrage censitaire.**
exemple → le cens passe de 300 à 200 francs, portant le nombre d'électeurs à environ 166 000.
- 4 La révolution de 1848 impose le suffrage universel masculin : tous les hommes majeurs peuvent voter, quelle que soit leur richesse.**
exemple → le nombre d'électeurs passe d'environ 246 000 à plus de 9 millions.
- 5 Le suffrage universel masculin ne garantit pas à lui seul des élections libres.**
exemple → sous le Second Empire, les candidats officiels sont soutenus par les préfets, sans que les autres candidats aient les mêmes moyens.
- 6 Un plébiscite permet au pouvoir d'utiliser le suffrage universel pour légitimer ses propres décisions.**
exemple → en 1851 puis en 1852, Napoléon III fait approuver son coup d'État puis l'Empire par plébiscite.

3 Les repères — à connaître par cœur

- 1 1815** — début de la Restauration : la monarchie revient, avec un suffrage censitaire réservé à une minorité de riches (environ 110 000 électeurs).
- 2 1830** — la révolution de Juillet renverse la Restauration ; début de la monarchie de Juillet, qui maintient le principe du suffrage censitaire.
- 3 1831** — la loi du 19 avril abaisse le cens électoral de 300 à 200 francs ; le nombre d'électeurs augmente, mais reste réservé à une minorité fortunée.

- 4 **1848** — la révolution de Février renverse la monarchie de Juillet ; le décret du 5 mars instaure le suffrage universel masculin sous la Deuxième République.
- 5 **1851** — coup d'État du 2 décembre de Louis-Napoléon Bonaparte, approuvé ensuite par un plébiscite qui utilise le suffrage universel pour légitimer sa prise de pouvoir.
- 6 **1852** — les Français approuvent par plébiscite le passage à l'Empire ; Louis-Napoléon Bonaparte devient l'empereur Napoléon III.
- 7 **1870** — la chute du Second Empire met fin à des décennies de pratiques électorales encadrées par le pouvoir.

4 Les acteurs à connaître

- 1 **Les hommes les plus riches** — seuls habilités à voter sous le suffrage censitaire, grâce au cens payé
- 2 **Les républicains** — militent tout au long de la période pour l'élargissement du droit de vote
- 3 **Le gouvernement provisoire de 1848** — proclame le suffrage universel masculin par le décret du 5 mars
- 4 **Napoléon III** — utilise le suffrage universel masculin et les plébiscites pour légitimer son pouvoir sous le Second Empire
- 5 **Les candidats officiels** — soutenus par le pouvoir impérial lors des élections du Second Empire, avantagés face aux autres candidats

5 Méthode A — Raconter la conquête du droit de vote de 1815 à 1870

Exemple suivi : la trame à réutiliser dans tout développement sur ce chapitre.

- Étape 1** LA RESTAURATION ET LA MONARCHIE DE JUILLET (1815-1848) : le suffrage censitaire réserve le vote à une minorité de riches.
- Étape 2** LA RUPTURE DE 1848 : la révolution de Février impose le suffrage universel masculin, par le décret du 5 mars.
- Étape 3** LE SECOND EMPIRE (1852-1870) : Napoléon III garde le suffrage universel masculin, mais l'encadre par la candidature officielle et les plébiscites.
- Étape 4** LE BILAN EN 1870 : le droit de vote existe pour tous les hommes, mais son exercice reste inégal et sous contrôle.

Méthode B — Analyser un document : une affiche de candidature officielle

Exemple suivi : cette affiche : une affiche blanche, réservée aux annonces officielles, portant le nom d'un candidat soutenu par le préfet.

- Étape 1** DÉCRIS ce que tu vois : une affiche blanche, au texte sobre, portant le nom d'un candidat et un symbole du pouvoir.
- Étape 2** NATURE : une affiche de candidature officielle, document électoral du pouvoir sous le Second Empire.
- Étape 3** CONTEXTE : ce type de document apparaît dans les élections encadrées par le pouvoir impérial entre 1852 et 1870.
- Étape 4** PORTÉE : ce document montre comment le pouvoir favorise certains candidats, malgré le suffrage universel masculin.

Exemple type Brevet — rédigé pas à pas

Développement construit (10 à 15 lignes) : « Peut-on dire que le droit de vote progresse sans interruption de 1815 à 1870 ? »

Étape 1 — Introduction : rappeler que le droit de vote change plusieurs fois de nature entre 1815 et 1870, et annoncer le plan.

Étape 2 — Paragraphe 1 — UN VOTE RÉSERVÉ AUX RICHES (1815-1848) : le suffrage censitaire, sous la Restauration puis la monarchie de Juillet, malgré la baisse du cens en 1831.

Étape 3 — Paragraphe 2 — UNE RUPTURE EN 1848 : le suffrage universel masculin, proclamé par le décret du 5 mars, multiplie par près de 40 le nombre d'électeurs.

Étape 4 — Paragraphe 3 — UN VOTE SOUS CONTRÔLE (1852-1870) : le Second Empire garde le suffrage universel masculin, mais l'encadre par la candidature officielle et les plébiscites.

Étape 5 — Conclusion : le droit de vote progresse par à-coups, pas de façon continue, et son élargissement en 1848 ne suffit pas à garantir des élections totalement libres.

Conclusion : Plan attendu : un vote réservé aux riches (1815-1848) → une rupture en 1848 (suffrage universel masculin) → un vote sous contrôle (Second Empire). La progression n'est ni continue ni complète en 1870.

8 Les pièges à éviter *les erreurs classiques en contrôle...*

✗ **Croire** que le suffrage universel masculin existe dès 1815 : il faut attendre 1848.

✗ **Confondre** suffrage censitaire (réservé aux plus riches) et suffrage universel masculin (réservé aux hommes, sans condition de richesse).

✗ **Penser** que le suffrage universel garantit automatiquement des élections libres : le Second Empire montre le contraire avec la candidature officielle.

✗ **Oublier** que « suffrage universel masculin » exclut les femmes, qui ne votent pas encore à cette période.

9 Tips — pour t'en souvenir

Deux mots à ne jamais confondre : CENSITAIRE (réservé aux riches) et UNIVERSEL (tous les hommes majeurs).

Une seule date à retenir pour la rupture : 1848, décret du 5 mars, suffrage universel masculin.

Universel ne veut pas dire libre : le Second Empire encadre le vote avec la candidature officielle et les plébiscites.

10 La carte mentale *dessiner, c'est mémoriser !*

Carte mentale à dessiner : « LE DROIT DE VOTE, 1815-1870 » au centre, 3 branches colorées. SUFFRAGE CENSITAIRE (1815-1848) : cens, minorité de riches. RUPTURE DE 1848 : décret du 5 mars, suffrage universel masculin. SECOND EMPIRE (1852-1870) : candidature officielle, plébiscites. Ajoute une date sous chaque branche.



ta carte mentale, de mémoire...

11 À toi de jouer — trouve l'erreur

Un élève écrit : « Le suffrage universel masculin existe depuis la Restauration en 1815, et il permet des élections totalement libres sous le Second Empire. »

→ *cherche l'erreur avant de lire la réponse !*

L'erreur : Double erreur : le suffrage universel masculin n'apparaît qu'en 1848 (la Restauration applique un suffrage censitaire) ; et sous le Second Empire, le vote reste encadré par le pouvoir (candidature officielle), donc pas totalement libre. En 1815, seuls les hommes payant un cens élevé votent : c'est le suffrage censitaire, pas universel. Le suffrage universel masculin naît seulement en 1848. Et « universel » ne veut pas dire « libre » : sous le Second Empire, les candidats officiels sont soutenus par les préfets, ce qui fausse la compétition électorale. Réflexe : distingue toujours QUI a le droit de voter (censitaire ou universel) et DANS QUELLES CONDITIONS ce vote se déroule (libre ou encadré).

12 Exercices type Brevet *corrections en fin de fiche ✂*

Exercice 1. Rédige un paragraphe de 6 à 8 lignes qui explique la différence entre suffrage censitaire et suffrage universel masculin, en citant une date pour chacun.

Exercice 2. Explique en 4 à 5 lignes comment Napoléon III utilise le suffrage universel masculin à son propre profit sous le Second Empire.

13 QCM — 10 questions

⌚ 5 MIN MAX • OBJECTIF 8/10

Une seule bonne réponse par question, sans calculatrice — entraînement épreuve d'automatismes du Brevet 2026.

1. Sous la Restauration, qui a le droit de voter ?

- ☐ A tous les hommes majeurs
- ☐ B une minorité d'hommes payant un cens élevé
- ☐ C tous les hommes et toutes les femmes majeurs

2. Que change la loi du 19 avril 1831 ?

- ☐ A elle instaure le suffrage universel masculin
- ☐ B elle supprime tout impôt pour voter
- ☐ C elle abaisse le cens électoral, sans supprimer le suffrage censitaire

3. Que proclame le décret du 5 mars 1848 ?

- ☐ A le suffrage universel masculin
- ☐ B le rétablissement du suffrage censitaire
- ☐ C l'interdiction de voter pour les hommes pauvres

4. Avec le suffrage universel masculin de 1848, le nombre d'électeurs...

- ☐ A diminue fortement
- ☐ B reste à peu près stable
- ☐ C passe d'environ 246 000 à plus de 9 millions

5. Qu'est-ce qu'un plébiscite, tel qu'utilisé par Napoléon III ?

- ☐ A un vote pour élire les députés
- ☐ B un vote pour faire approuver une décision déjà prise par le pouvoir
- ☐ C un vote réservé aux plus riches

6. Qu'est-ce qu'une candidature officielle sous le Second Empire ?

- ☐ A un candidat soutenu publiquement par le pouvoir et les préfets
- ☐ B un candidat interdit de se présenter
- ☐ C un candidat élu automatiquement, sans vote

7. En 1851, le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte est ensuite...

- ☐ A approuvé par un plébiscite
- ☐ B annulé par le suffrage universel
- ☐ C ignoré, sans aucun vote organisé

8. En 1852, que décident les Français par plébiscite ?

- ☐ A le retour de la Deuxième République
- ☐ B le retour du suffrage censitaire
- ☐ C le passage à l'Empire, avec Napoléon III comme empereur

9. Le suffrage universel masculin de 1848 concerne :

- ☐ A tous les hommes majeurs, quelle que soit leur richesse
- ☐ B tous les hommes et toutes les femmes majeurs
- ☐ C seulement les hommes qui payaient déjà le cens sous la monarchie de Juillet

10. Entre 1815 et 1870, l'évolution du droit de vote en France est :

- ☐ A continue et sans aucun recul
- ☐ B par à-coups, avec des avancées et des limites nouvelles
- ☐ C inexistante : rien ne change vraiment



14

En 30 secondes — ta carte de dernière révision

découpe-la et garde-la dans ta trousse — révision de veille de contrôle !

- De 1815 à 1848, le suffrage censitaire réserve le vote à une minorité de riches (Restauration, monarchie de Juillet).
- En 1848, le décret du 5 mars instaure le suffrage universel masculin : tous les hommes majeurs peuvent voter.
- Sous le Second Empire (1852-1870), Napoléon III garde ce suffrage universel mais l'encadre par la candidature officielle et les plébiscites.

PLAN DE RÉVISION ESPACÉE — relis la carte et refais le QCM : ☐ J+1 ☐ J+3 ☐ J+7 ☐ J+14



QCM en ligne

VA PLUS LOIN — TESTE-TOI SUR CETTE NOTION

Scanne le QR code (ou clique dessus) : le QCM chronométré de cette notion, note immédiate, chaque erreur expliquée. Gratuit, sans inscription.

Pour t'entraîner — QCM en nombre, évaluations, explications détaillées, analyse de tes points faibles — l'abonnement Réussito (sans engagement) : via le QR code ou sur reussito.fr/abo

Débloque toutes les fiches de 4e : via le QR code ou sur reussito.fr/4e



L'élève travaille sans les solutions sous les yeux ; vous corrigez ensemble avec ces pages. Chaque réponse est justifiée : pas besoin de connaître le cours.

Correction des exercices

Exercice 1. Paragraphe attendu, étape par étape : ÉTAPE 1 — le suffrage censitaire (Restauration, 1815) réserve le vote aux hommes payant un cens élevé, une toute petite minorité. ÉTAPE 2 — le suffrage universel masculin (1848) donne le droit de vote à tous les hommes majeurs, sans condition de richesse, ce qui multiplie fortement le nombre d'électeurs. Chaque mot imposé doit être UTILISÉ et EXPLIQUÉ, pas seulement cité.

Exercice 2. Réponse attendue, étape par étape : ÉTAPE 1 — rappelle que Napoléon III garde le suffrage universel masculin hérité de 1848, il ne le supprime pas. ÉTAPE 2 — précise qu'il l'utilise par des plébiscites (1851, 1852) pour faire approuver ses propres décisions. ÉTAPE 3 — ajoute que lors des élections, la candidature officielle avantage les candidats soutenus par le pouvoir, ce qui limite la liberté réelle du vote.

Réponses du QCM — expliquées une par une

- 1 → B** Le suffrage censitaire réserve le vote à environ 110 000 hommes payant 300 francs d'impôt. *Piège : Le suffrage réservé à tous les hommes majeurs, sans condition de richesse, n'apparaît qu'en 1848. Le droit de vote des femmes n'existe pas encore à cette période.*
- 2 → C** Le cens passe de 300 à 200 francs : plus d'électeurs, mais toujours un suffrage censitaire. *Piège : Le suffrage universel masculin arrive seulement en 1848, pas en 1831. Un impôt minimum reste exigé : il n'est pas supprimé, seulement abaissé.*
- 3 → A** Tous les hommes majeurs peuvent désormais voter, sans condition de richesse. *Piège : Rétablir le suffrage censitaire serait un retour en arrière : c'est l'inverse de ce que fait ce décret. Interdire aux hommes pauvres de voter contredit directement le principe du suffrage universel masculin.*
- 4 → C** L'élargissement du droit de vote à tous les hommes majeurs multiplie fortement le nombre d'électeurs. *Piège : Une diminution ou une stabilité contredirait le principe même du suffrage universel masculin, qui élargit le droit de vote à des millions de nouveaux électeurs.*
- 5 → B** En 1851 puis en 1852, Napoléon III fait approuver son coup d'État puis l'Empire par ce moyen. *Piège : Élire des députés est le rôle d'une élection législative ordinaire, pas d'un plébiscite. Réserver le vote aux plus riches décrirait un suffrage censitaire, disparu depuis 1848.*
- 6 → A** Ce soutien du pouvoir avantage certains candidats face aux autres. *Piège : Un candidat interdit ne pourrait pas se présenter du tout, ce qui n'est pas le principe de la candidature officielle. Un candidat élu sans vote contredirait le maintien du suffrage universel masculin sous le Second Empire.*
- 7 → A** Le pouvoir utilise le suffrage universel masculin pour légitimer sa prise de pouvoir. *Piège : Le suffrage universel masculin sert ici à APPROUVER le coup d'État, pas à l'annuler. Un vote est bien organisé : ce n'est pas ignoré.*
- 8 → C** Louis-Napoléon Bonaparte devient l'empereur Napoléon III après ce plébiscite. *Piège : Le retour de la Deuxième République ou du suffrage censitaire seraient l'inverse de ce que ce plébiscite approuve, qui installe au contraire un nouveau régime impérial.*

9 → A

La condition de richesse disparaît, mais pas la condition d'être un homme. *Piège : Le droit de vote des femmes n'existe pas encore à cette période. Limiter le suffrage universel masculin aux anciens électeurs censitaires contredirait son principe même d'élargissement à tous les hommes.*

10 → B

Le suffrage censitaire cède la place au suffrage universel masculin en 1848, mais celui-ci reste ensuite encadré sous le Second Empire. *Piège : Une évolution continue et sans recul ignore le contrôle exercé sur le vote sous le Second Empire. Dire que rien ne change ignore la rupture majeure de 1848.*